



ACTUALITÉS & AGENDA

- ACTUALITÉS
- AGENDA
- L'ÉVÈNEMENT
- FERIA D'ISTRES
- ESPACE PRESSE
- INFOS MAIRIE
- ESPACE DOCUMENTAIRE
- GALERIES PHOTOS
- ISTRES EN IMAGES
- VIDÉOTHÈQUE

Entressen nettoie ses terres

(mis en ligne le 09/11/09)



Des sacs jaunes pour récupérer le plastique et les canettes métalliques, des sacs oranges pour le verre, des sacs noirs pour les autres déchets, des tee shirts aux couleurs de la ville et des gants, c'est ainsi que samedi matin (7 novembre) dès 8h30, une quarantaine de volontaires entressennois se sont lancés à bras le corps dans une opération de nettoyage des rives de l'étang d'Entressen et des abords du hameau.

Cette opération pilotée par Ouest Provence dans le cadre de l'opération internationale « Nettoyons la terre » et en collaboration avec la Ville d'Istres a permis d'ajouter une pierre de plus aux précédents nettoyages des rives de l'étang de Berre et de l'étang de l'Olivier.

Pour Yves Garcia, conseiller municipal, chargé de l'Environnement et des Comités d'Intérêt de Quartiers, « cette action citoyenne nous permet de participer tous ensemble à la mise en place d'un véritable programme pédagogique. La présence des enfants des écoles parmi nous est importante car ils sont les futurs dépositaires de l'avenir de la planète ».

Pour Céline TRAMONTIN, adjointe d'Entressen, déléguée à l'Agriculture, « la présence forte des membres des divers CIQ du hameau, auxquels étaient venus symboliquement se rajouter les membres de l'Association pour le Ranquet, augure d'une belle dynamique pour les actions similaires à venir. »

Si François Bernardini a exprimé des sentiments mitigés quant à la présence trop peu nombreuse de volontaires ; il a cependant annoncé une opération d'envergure pour le mois d'avril prochain, sur tout le territoire de la commune.

<- retour:



(c) La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support électronique est autorisée sous réserve de l'ajout de façon claire et lisible de la source (<http://www.istres.fr>) et de la mention "Droits réservés". Les informations utilisées ne doivent être qu'à des fins personnelles, associatives ou professionnelles ; toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est exclue".

